

Thème 2 : Pluralisme des croyances et des cultures dans une république laïque

– Histoire et actualité de la laïcité –

1 - Problématique

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Constitution de la V^e république et les Conventions internationales ratifiées par la France garantissent les droits fondamentaux de la personne dans les domaines de la pensée, des croyances, des convictions, à titre individuel et à titre collectif. Les lois concernant les convictions religieuses ont été et sont âprement débattues. Certains États reconnaissent institutionnellement une ou plusieurs religions, parfois se réclament d'une religion officielle. D'autres affirment le principe de la séparation des Églises et de l'État, et sa conséquence, la neutralité des autorités publiques, séparant la citoyenneté de la confessionnalité. Cette dernière solution, celle de la laïcité, n'est pas une « exception française », elle est adoptée, sous des formes diverses, par d'autres États démocratiques en Europe et dans le monde.

La notion de laïcité est parfois encore mal comprise – même si elle a été étudiée à plusieurs reprises depuis la classe de 6^e. Elle est parfois entendue comme la négation du fait religieux ou comme un anti-cléricalisme dirigé contre les religions – dans notre pays, principalement, la religion catholique et l'Islam. Il importe de montrer, au contraire, que la laïcité permet à la fois, l'expression d'une liberté fondamentale, celle de la liberté de conscience et la mise en œuvre d'une égalité entre les citoyens, quelles que soient leurs appartenances, leurs croyances ou leurs convictions.

Ce thème demande de définir avec exactitude les principes de la séparation du politique et du religieux, de la neutralité de l'État dans les grands domaines de la vie publique, particulièrement dans le système éducatif. Il est intéressant de montrer la diversité des solutions apportées par la législation pour respecter les libertés de conscience, de culte et d'opinion dans notre société. Il est intéressant de réfléchir sur les conditions de possibilité d'une morale laïque dans la vie publique.

Une mise en perspective historique qui retrace les étapes de la laïcité française éclaire évidemment ces notions. Il est cependant important de faire comprendre que la laïcité, par ses origines philosophiques et son développement au XX^e siècle, se rapporte aux droits de l'Homme. Elle n'est donc pas seulement un produit de l'histoire nationale française, mais une valeur et un principe qui relèvent des droits fondamentaux de la personne humaine.

Démarches

Plusieurs pistes de travail peuvent être suivies.

- Pour rendre perceptible la portée de la laïcité dans la définition et la mise en œuvre des libertés fondamentales, on peut prendre les exemples de la liberté de conscience et de la liberté d'expression religieuse à travers les aléas de l'histoire. Les exemples de l'état civil laïque, qui enregistre les événements importants de la vie de tout citoyen quelle que soit sa confession ou son absence de confession, celui de l'école « publique, laïque et obligatoire », qui accueille tous les élèves et veut éduquer les élèves à l'exercice de leurs libertés dans le respect du contrat républicain commun, celui de l'évolution du droit des personnes délié des prescriptions religieuses (avec le divorce ou la contraception), ou, encore, la liberté d'expression qui garantit contre l'obligation d'*imprimatur*, la poursuite pour blasphème, montrent les progrès réalisés pour le droit

des personnes. Il est, de la même manière, significatif de souligner que l'expression religieuse est également une liberté fondamentale qui a été (et l'est encore) niée par des États totalitaires ou dictatoriaux.

- La laïcité garantit la pluralité des convictions religieuses et leur coexistence. Il est important d'étudier les solutions adoptées dans la société française pour le permettre avec le respect des principales fêtes religieuses ainsi que des interdits ou prescriptions élémentaires (dans les écoles, les hôpitaux, l'armée), l'autorisation de l'abattage rituel délivrée par les préfets, l'autorisation par les autorités locales de la construction de lieux de culte avec un système de bail emphytéotique, l'organisation de carrés juifs, musulmans ou bouddhistes dans les cimetières communaux, l'autorisation de processions ou de pèlerinages... La laïcité n'est donc pas la négation de l'expression religieuse, elle favorise la pluralité des croyances, par des « accommodements raisonnables », pour reprendre une expression canadienne, à partir du moment où est garantie également la liberté d'avoir une religion (et d'en changer) ou de ne pas en avoir.

- Un travail spécifique sur l'école publique peut être fait. La diversité des origines et des appartenances des élèves de l'école publique est l'illustration du pluralisme démocratique. La manière dont est enseigné le fait religieux dans les programmes scolaires est une bonne entrée. Cet enseignement, qui concerne plusieurs disciplines, l'histoire et la géographie, la philosophie, le français, les langues étrangères également, mêle des éléments d'histoire des religions, une approche des grands textes de référence, une compréhension des phénomènes géo-politiques contemporains liés aux religions. La finalité de cet enseignement est clairement laïque, puisqu'il s'agit de donner à chaque élève les moyens de comprendre le monde qui l'environne, et donc, de lutter contre les préjugés, propices à tous les rejets de l'autre. Un travail transversal sur certains thèmes pris dans plusieurs disciplines et dans plusieurs cultures, peut permettre d'appréhender cette diversité.

- Enfin, une comparaison peut être menée avec l'aide des professeurs de langue étrangère éventuellement, sur les différences qui existent entre plusieurs pays concernant la question de la religion dans la vie publique : on peut citer, par exemple, la place de la religion anglicane en Grande Bretagne, les « cultes reconnus » et « l'impôt religieux » en Allemagne, la reconnaissance de l'athéisme, à l'instar d'une religion, en Belgique, la prière dans les écoles aux États Unis. Ces différences avec la situation française (où il faut analyser le système concordataire de l'Alsace-Moselle) n'empêchent pas l'affirmation d'une autonomie du politique. Les débats ne sont jamais clos entre la politique et les religions. La laïcité est elle-même une notion qui ne cesse de s'enrichir. Les comparaisons qui peuvent être étudiées, montrent qu'elle est la meilleure condition de la liberté de conscience et d'opinion.

Pour aller plus loin

- Baubérot Jean, *Histoire de la laïcité*, Que sais je ? PUF, 2000
- Costa Lascoux Jacqueline, *Les trois âges de la laïcité*, Hachette 1996
- Costa - Lascoux Jacqueline et Auduc Jean Louis, *La laïcité à l'École – Un principe, une éthique, une pédagogie*, SCEREN, CROP-Académie de Créteil-2000

Pour approfondir :

- Pena Ruiz, *Henri, Dieu et Marianne, Philosophie de la laïcité*, PUF, Coll Quadrige, 2012-04-10
- Rémond René, *Religion et société en Europe : la sécularisation aux XIXème et XXème siècles*, Seuil, Collection Points Histoire, 2001
- *1905 la séparation des Églises et de l'État – Les textes fondamentaux* – Introduction de Jean-Michel Gaillard – éditions Perrin, Collection « Tempus », 2004
- *Laïcité et République*, Rapport au Président de la République, commission présidée par Bernard Stasi, la Documentation française – 2004
- *Laïcité, vérité, enseignement* – Documents, actes et rapports pour l'éducation. Ouvrage coordonné par Anne Rebeyrol et Michel Reverchon-Billet sous l'autorité de Dominique Borne – CRDP – Bourgogne 2006

www.assemblee-nationale.fr : dossiers sur la laïcité dans la République

www.senat.fr : rapport de Jean-Pierre Obin sur les manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires, juin 2004

Portail Éduscol, rubrique « Formation des enseignants » : séminaires et colloques consacrés à l'enseignement des faits religieux, <http://eduscol.education.fr>